
Charte fournisseurs et partenaires

Version en ligne : <https://www.akelion.com/fournisseurs-partenaires>

■ Une relation industrielle durable

Les équipements Akelion associent composants, fabrication, automatismes et intégration sur site. Leur qualité dépend aussi des relations avec nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires. Cette charte présente les principes que nous souhaitons partager et mettre en œuvre avec eux.

■ Intégrité et respect des personnes

Nous attendons des pratiques loyales, le respect des règles applicables et le refus de la corruption. Les relations de travail doivent respecter la dignité des personnes, l'égalité de traitement et l'absence de discrimination ou de harcèlement. Travail forcé et travail des enfants en violation des règles applicables sont incompatibles avec ces principes.

■ Qualité et traçabilité

Les biens et services fournis doivent correspondre aux caractéristiques convenues. Les documents utiles — références, matériaux, contrôles, notices et attestations applicables — doivent être disponibles selon le périmètre de la fourniture.

Un changement susceptible d'affecter la compatibilité, les performances, la sécurité ou la disponibilité doit être signalé avant application. Le remplacement d'un composant critique par une autre référence ne peut pas être considéré comme équivalent sans examen approprié.

■ Santé et sécurité

Les intervenants respectent les règles de sécurité de leur activité et du site d'intervention. Les accès, manutentions, énergies et risques liés aux procédés doivent être examinés avec les interlocuteurs concernés. Toute difficulté pouvant rendre une intervention dangereuse doit être signalée ; une échéance ne justifie pas de contourner une protection.

■ Environnement et durée de vie

Nous privilégions une réflexion sur la durée de vie, l'entretien, la disponibilité des pièces et le coût global des équipements. Les informations environnementales communiquées doivent être vérifiables, avec un périmètre clair. Des économies, une origine ou un bilan carbone ne doivent pas être affirmés sans justification.

Les fournisseurs sont invités à proposer des améliorations pertinentes : réduction des emballages, durabilité des composants, réparabilité et maîtrise des consommations, lorsque ces améliorations sont compatibles avec les exigences du projet.

■ Confidentialité et données

Les plans, programmes, paramètres, données d'essai et informations commerciales échangés sont utilisés dans le cadre convenu. Leur transmission à un tiers ou leur réutilisation doit respecter les droits et engagements applicables. Les données personnelles reçues pour un projet sont limitées aux besoins de l'intervention et protégées en conséquence.

■ Organisation avec les intégrateurs

L'entretien et l'exploitation des installations sont assurés par des partenaires intégrateurs selon le segment de marché et la zone géographique. Pour chaque projet, le périmètre de fourniture, les prestations et les responsabilités sont précisés. La qualité de partenaire n'implique pas automatiquement une exclusivité, une certification ou la prise en charge de tous les lots.

■ Transparence et amélioration

Les engagements de délai, les difficultés de disponibilité et les écarts de fourniture doivent être communiqués suffisamment tôt pour rechercher une solution. Une évaluation ou une action corrective peut être organisée de manière proportionnée aux enjeux et au cadre contractuel. Nous ne présentons pas comme acquis un contrôle qui n'a pas été réalisé.

Cette charte accompagne la relation professionnelle ; les documents contractuels précisent les obligations applicables.

Contact : contact@akelion.com.

Version 1.0 – dernière mise à jour 5 octobre 2026.

AKELION, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 100 000 euros — SIREN 941 481 582 — contact@akelion.com — www.akelion.com